

26.09.2012 – 07:50 Uhr

bonus.ch: hausse des primes d'assurance-maladie estimée à 2.5%; 150 millions de francs de plus qu'annoncé par la Confédération*Lausanne (ots) -*

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) publiera demain le taux officiel de hausse des primes maladie. Selon l'analyse des primes communiquées au portail comparateur bonus.ch par plusieurs assureurs, représentant au total plus de 74% des assurés suisses, la hausse des primes d'assurance obligatoire s'annonce modérée, de l'ordre de 2.5%. Il est fort probable que l'OFSP publiera un chiffre encore inférieur. Cependant, la méthode de calcul de l'OFSP ne s'applique qu'à moins d'un quart des assurés suisses. Ainsi, la Confédération ne tient pas compte de 150 millions de francs d'augmentation de primes d'assurance-maladie.

Pour calculer le taux de hausse communiqué chaque année, l'OFSP a pris en compte jusqu'à présent uniquement les primes en vigueur pour les assurés adultes ayant opté pour un modèle d'assurance traditionnel, une franchise ordinaire de CHF 300.- ainsi qu'une couverture accident. Or, les assurés adultes avec modèle traditionnel et franchise de CHF 300.- ne représentent que 24.8% de la population suisse selon les statistiques de l'OFSP au 15.8.2012. Seule une partie d'entre eux a opté pour une couverture accident. Et le calcul ne tient pas du tout compte des primes des enfants et des jeunes adultes. Or, la hausse pour ces derniers s'annonce plus importante.

Afin de calculer un taux de hausse correspondant de plus près à la réalité, le comparateur bonus.ch prend en compte toutes les primes d'assurance en Suisse, quels que soient la classe d'âge, le modèle d'assurance et la franchise choisie, en fonction du nombre d'assurés par canton. Le taux de hausse calculé ainsi, sur la base des primes provisoires correspondant aux trois quarts des assurés, est de 2.5%.

Pour comparaison, bonus.ch a également réalisé un calcul de hausse portant uniquement sur les assurés pris en compte par l'OFSP (adulte, modèle traditionnel, franchise de CHF 300.-, couverture accident). Le taux de hausse ainsi calculé est de 2.01%, soit 0.49% de moins. Or, sur un volume de primes total estimé à 30 milliards de francs, ces 0.49% correspondent à 150 millions de primes en moins.

Il s'agit là de valeurs moyennes, tous assureurs confondus. Cependant, pour certains clients, la hausse sur leur facture mensuelle peut dépasser 15%, alors que d'autres bénéficieront même d'une réduction de prime. En particulier, les primes des enfants ont tendance à baisser.

Estimations du taux de hausse moyen par canton: http://www.bonus.ch/RDP-20120926_FR.pdf

Ces estimations seront mises à jour suite à la publication des primes définitives par l'OFSP et disponibles en cliquant sur le même lien.

Primes provisoires transmises par les assureurs sur bonus.ch (à quelques jours de l'annonce officielle, elles correspondent dans leur quasi-totalité aux primes définitives): <http://www.bonus.ch/zrQURG1.aspx>

Contact:

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
Tél.: +41/21/312'55'91
E-Mail: ducret@bonus.ch